



**Manu Reynaud**  
**Président** du groupe des élu-es Choisir l'écologie  
à Montpellier  
**Adjoint au Maire** délégué à la ville apaisée,  
respirable et numérique  
**Conseiller Métropolitain** en charge du numérique  
[manu.reynaud@montpellier.fr](mailto:manu.reynaud@montpellier.fr)  
Tél. 06 86 53 49 51

Montpellier, le 20 mars 2024

**N/Réf.** : MR/NA/mars 2024  
**Objet** : Projet de Contournement Ouest de Montpellier  
(COM)

**Monsieur Patrice Vergriete**  
**Ministre délégué auprès du ministre de**  
**la Transition écologique et de la**  
**Cohésion des territoires, chargé des**  
**Transports.**  
**Hôtel de Roquelaure**  
**246 boulevard Saint-Germain**  
**75007 Paris**

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de vos nouvelles fonctions, nous vous sollicitons sur le projet de COM cité en objet, liaison à caractère autoroutier entre l'A750 et l'A709 traversant du nord au sud l'ouest de Montpellier et Saint-Jean-de-Védas. L'emprise au sol prévue par la DREAL pour ce projet irait jusqu'à 8 voies plus 2 bandes d'arrêt d'urgence. Ce projet a fait l'objet d'une DUP signée en septembre 2021.

Nous vous demandons de reconsidérer le projet tant dans sa configuration que ses modalités de financement via l'adossement à la concession de l'A9.

Le financement du projet actuel a été jugé illégal une première fois par le Conseil d'Etat.

Un nouveau recours vient d'être déposé devant la même juridiction pour dénoncer l'illégalité de la nouvelle clause de financement du COM autorisé par décret le 28 décembre 2023. L'illégalité, déjà mise en évidence par l'ART (Autorité de Régulation de Transports) dans son avis publié en octobre 2023, est liée au fait que VINCI-ASF a prévu de collecter via une augmentation des péages sur la A9 autour de Montpellier 344,2 millions d'euros HT actualisée au 31 décembre 2024 pour financer le COM, et qu'environ 86% des payeurs n'emprunteront pas l'ouvrage en projet.

La légalité du montage est contestée car le paiement d'un péage est lié à la rémunération d'un service rendu ; ce qui, en l'occurrence, est loin d'être le cas ici. Ce sur-péage payé par ces usagers, notamment ceux qui empruntent régulièrement ces portions d'autoroute, ne sera pas négligeable.

Aussi le Conseil d'Etat pourrait à nouveau annuler le montage financier et faire arrêter le projet.

De l'avis même du concessionnaire, l'A709, issue de du dédoublement de l'A9 au droit de Montpellier, est une infrastructure vieillissante qui nécessite de lourds travaux d'investissement, l'aménagement des sorties, et la mise en place d'un nouvel échangeur au niveau de la Gare Sud de France.

La concession de cette infrastructure opérée pour le compte de l'Etat par Vinci se termine en 2032.

Les travaux nécessaires pourraient incontestablement être intégrés à l'adossement à la concession de Vinci.

Nous vous proposons donc de revoir le financement adossé à l'A9 pour un autre projet, celui de la transformation de l'A709 en boulevard urbain sud et la création d'un boulevard urbain ouest en lieu et place de l'actuel projet de méga autoroute prévu par Vinci

Le tracé et la configuration de ce dernier n'est toujours pas arrêté. Bénéficiant d'une DUP, il peut être reconfigurer en une 2X2 voies à 70 m/h sans bandes d'arrêt d'urgence et ne nécessitant aucun nouvel échangeur. Ce qui en réduit considérablement l'impact foncier, environnemental et bien évidemment le coût.

Ces deux boulevards urbains à 70 km/h avec des voies réservées aux transports en commun et au co voiturage pourraient donc pour le même coût initialement prévu pour le projet porté par Vinci être intégrés dans ce nouveau montage financier d'adossement à la concession de l'A9.

Ainsi, notre groupe d'élu-es demande que le projet du COM soit réévalué au regard des enjeux climatiques, sociaux, et environnementaux actuels et pour anticiper les besoins en mobilités sur le long terme.

Le nouveau projet pourrait être décidé par décret et présenter l'avantage de traiter la rénovation de l'A709 et la nouvelle configuration de la RD 32. Celui-ci aurait l'avantage de pouvoir bénéficier d'un cadre légal de financement d'adossement à la concession.

Nous avons encore le temps, les travaux n'ont pas commencé. Nous vous demandons de reconsidérer le projet en l'état, et de faire le choix de deux boulevards urbains sur la base des financements prévus via les péages de l'A9.

Il nous semble essentiel que l'ensemble des infrastructures routières de contournement de Montpellier relevant de l'Etat puissent être envisagées globalement et dans un cadre légal stabilisé.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour Les élu-es Choisir l'Ecologie pour Montpellier



**Manu REYNAUD**

Président du groupe des Elu-es  
choisir l'écologie pour Montpellier

Adjoint au maire de Montpellier

Conseiller Montpellier Méditerranée Métropole